

**AVIS PUBLIC  
RÈGLEMENTS DE TAXATION 2025**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025, le conseil provisoire de la Ville d'Amos a adopté les règlements suivants :

- 1) VA1-1 décrétant la tarification relative au financement de certains biens, services et activités, et l'imposition de différents droits, charges, frais, intérêts et pénalités pour l'exercice financier 2025;
- 2) VA1-2 concernant l'imposition des taux de taxes et des taxes spéciales pour l'exercice financier 2025;
- 3) VA1-3 concernant l'imposition d'une compensation pour services municipaux pour l'exercice financier 2025;
- 4) VA1-4 concernant l'imposition d'une compensation relative au service de l'eau pour l'exercice financier 2025;
- 5) VA1-5 concernant l'imposition d'une compensation relative au service de l'assainissement des eaux usées et au service de vidange de certaines installations septiques pour l'exercice financier 2025;
- 6) VA1-6 concernant l'imposition d'une compensation relative à la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel et exonération d'une telle compensation pour le secteur institutionnel et pour les organismes à but non lucratif pour l'exercice financier 2025;
- 7) VA1-7 concernant une taxe de secteur pour la rue Alexina-Godon pour l'exercice financier 2025;
- 8) VA1-8 concernant une taxe de secteur pour la rue J.-P.-Houde et un tronçon de la rue Alexina-Godon pour l'exercice financier 2025;
- 9) VA1-9 concernant une taxe de secteur pour le prolongement de la rue J.-P.-Houde et le raccordement de l'avenue Aiguebelle pour l'exercice financier 2025;
- 10) VA1-10 concernant une taxe de secteur pour la rue Edgar-Jolin pour l'exercice financier 2025;
- 11) VA1-11 concernant une taxe de secteur pour des tronçons des rues de la Brasserie et Bellevue pour l'exercice financier 2025;
- 12) VA1-12 concernant une taxe de secteur pour la rue Harricana Nord pour l'exercice financier 2025.
- 13) VA1-15 concernant une taxe de secteur pour les rues Bradette et Morin pour l'exercice financier 2025.

Tous ces règlements sont maintenant déposés au Service du greffe de la Ville situé au 182 de la 1<sup>re</sup> rue Est à Amos où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau et qu'ils entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

DONNÉ À AMOS, LE 21 JANVIER 2025.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 21 janvier 2025 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 21 janvier 2025

(s) Mariane Michaud, greffière